

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878



GALVATECH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : GALVATECH
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Agent anticorrosion
Traitement des surfaces métalliques

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7*
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
✉ +32 14 85 97 38
info@tec7.be
*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

Fabricant du produit

Novatech International N.V.
Industrielaan 5B
B-2250 Olen
☎ +32 14 85 97 37
✉ +32 14 85 97 38
info@novatech.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aérosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol	catégorie 1	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Acute	catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic	catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: acétone; hydrocarbures, C9, aromatiques; propane-2-ol.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
© BIG vzw

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Numéro de la révision: 0800

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro BIG: 33712

1 / 27

878-16433-037-fr-FR

GALVATECH

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter un équipement de protection des yeux.
P405	Garder sous clef.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations supplémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
éther méthylique 01-2119472128-37	115-10-6 204-065-8	25% <C<50%	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur	
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées) 01-2119467174-37	7440-66-6 231-175-3	25% <C<50%	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(10)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA (dossier d'enregistrement)) M: 1 (Chronique, ECHA (dossier d'enregistrement))
acétone 01-2119471330-49	67-64-1 200-662-2	10% <C<25%	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
hydrocarbures, C9, aromatiques 01-2119455851-35	128601-23-0 918-668-5	2.5% <C<10%	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	(1)(2)(10)	Constituant	
masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène 01-2119486136-34	905-588-0	2.5% <C<10%	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	(1)(10)	Constituant	
oxyde de zinc 01-2119463881-32	1314-13-2 215-222-5	C<2.5%	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA) M: 1 (Chronique, ECHA)
propane-2-ol 01-2119457558-25	67-63-0 200-661-7	1%<C<2.5%	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

2 / 27

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Vertiges. Somnolence.

Après contact avec la peau:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Eau, Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Eau en masse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion et formation d'oxydes métalliques. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis un abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur. Après le refroidissement: explosion physique toujours possible. Tenir compte des liquides d'extinction polluants.

5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

GALVATECH

Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

UE

Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1210 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1920 mg/m ³

Belgique

Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	246 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	594 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	492 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	1187 mg/m ³
Alcool isopropylique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	500 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	400 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	1000 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1920 mg/m ³
Zinc (oxyde de) (fraction alvéolaire)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	2 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme	10 mg/m ³

Pays-Bas

Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2420 mg/m ³

GALVATECH

Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	495 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	950 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	781 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1500 mg/m ³

France

Acétone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	2420 mg/m ³
Alcool isopropylique	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	400 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	980 mg/m ³
Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des vapeurs)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1000 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1500 mg/m ³
Oxyde de diméthyle	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1920 mg/m ³
Zinc (oxyde de, fumées)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	5 mg/m ³
Zinc (oxyde de, poussières)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m ³

Allemagne

Aceton	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1200 mg/m ³
Dimethylether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1900 mg/m ³
Propan-2-ol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	500 mg/m ³

Autriche

2-Propanol Kurzzeitwert für Großguss	Tagesmittelwert (MAK)	200 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	500 mg/m ³
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	800 ppm
	Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (MAK)	2000 mg/m ³
2-Propanol	Tagesmittelwert (MAK)	200 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	500 mg/m ³
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	800 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	2000 mg/m ³
Aceton	Tagesmittelwert (MAK)	500 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1200 mg/m ³
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	4800 mg/m ³
Dimethylether	Tagesmittelwert (MAK)	1000 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1910 mg/m ³
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	3820 mg/m ³
Zinkoxid-Rauch	Tagesmittelwert (MAK)	5 mg/m ³

UK

Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1210 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1500 ppm

GALVATECH

Acetone	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	3620 mg/m ³
Dimethyl ether	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	766 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	958 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	
Propan-2-ol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	400 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	999 mg/m ³
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	500 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1250 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

2-propanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	400 ppm
Acetone	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	250 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	500 ppm
Zinc oxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m ³ (R)
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	10 mg/m ³ (R)

(R): Respirable fraction

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

Allemagne

Aceton (Aceton)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	80 mg/l	
Propan-2-ol (Aceton)	Urin: expositionsende, bzw. schichtende	25 mg/l	
Propan-2-ol (Aceton)	Vollblut: expositionsende, bzw. schichtende	25 mg/l	

USA (BEI-ACGIH)

2-Propanol (Acetone)	Urine: end of shift at end of workweek	40 mg/L	Background, Nonspecific
Acetone (Acetone)	Urine: end of shift	25 mg/L	Nonspecific

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Acetone (ketones 1)	NIOSH	1300
Acetone (ketones I)	NIOSH	2555
Acetone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Acetone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Acetone	NIOSH	2027
Acetone	NIOSH	3900
Acetone	NIOSH	8319
Acetone	OSHA	69
Isopropanol (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
Isopropyl Alcohol (Alcohols I)	NIOSH	1400
Isopropyl Alcohol	NIOSH	3900
Isopropyl Alcohol	OSHA	5001
Zinc & Cpds (as Zn)	NIOSH	7030
Zinc (Elements on wipes)	NIOSH	9102
Zinc (Elements)	NIOSH	7300
Zinc (Elements, aqua regia ashing)	NIOSH	7301
Zinc (Elements, hot block/HCl/HNO3 digestion)	NIOSH	7303
Zinc (Zn)	NIOSH	7302
Zinc (Zn)	NIOSH	7304
Zinc (Zn)	NIOSH	7306
Zinc (Zn)	NIOSH	8005
Zinc (Zn)	NIOSH	8200
Zinc (Zn)	NIOSH	8310
Zinc Oxide	NIOSH	7030
Zinc Oxide	NIOSH	7502
Zinc Oxide	OSHA	ID 121
Zinc Oxide	OSHA	ID 143
Zinc	NIOSH	7030
Zinc	OSHA	1006
Zinc	OSHA	ID 121

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

6 / 27

GALVATECH

Nom de produit	Essai	Numéro
Zinc	OSHA	ID 125G

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1210 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	2420 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	186 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	151 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	12.5 mg/kg de pc/jour	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	221 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	442 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	221 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	442 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	212 mg/kg de pc/jour	

oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg de pc/jour	

propane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	500 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	888 mg/kg de pc/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

acétone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	200 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	62 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	62 mg/kg de pc/jour	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	32 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	7.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	7.5 mg/kg de pc/jour	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	65.3 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	65.3 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	260 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	125 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	12.5 mg/kg de pc/jour	

oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.83 mg/kg de pc/jour	

propane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	89 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	319 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	26 mg/kg de pc/jour	

PNEC

GALVATECH

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	14.4 µg/l	Ion de zinc
Eau de mer	7.2 µg/l	Ion de zinc
STP	100 µg/l	Ion de zinc
Sédiment d'eau douce	146.9 mg/kg sédiment dw	Ion de zinc
Sédiment d'eau de mer	162.2 mg/kg sédiment dw	Ion de zinc
Sol	83.1 mg/kg sol dw	Ion de zinc

acétone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	10.6 mg/l	
Eau de mer	1.06 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	21 mg/l	
STP	100 mg/l	
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	3.04 mg/kg sédiment dw	
Sol	29.5 mg/kg sol dw	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.327 mg/l	
Eau salée	0.327 mg/l	
Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg sédiment dw	
Sol	2.31 mg/kg sol dw	
STP	6.58 mg/l	

oxyde de zinc

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	20.6 µg/l	Ion de zinc
Eau de mer	6.1 µg/l	Ion de zinc
STP	100 µg/l	Ion de zinc
Sédiment d'eau douce	117.8 mg/kg sédiment dw	Ion de zinc
Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg sédiment dw	Ion de zinc
Sol	35.6 mg/kg sol dw	Ion de zinc

8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.5 mm	Classe 6	

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables (EN 166).

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur de solvant
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Gris
Taille des particules	Sans objet (aérosol)
Limites d'inflammabilité	1 - 13 vol % ; Liquide
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (aérosol)

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

8 / 27

GALVATECH

Viscosité cinématique	Sans objet (aérosol)
Point de fusion	Sans objet (aérosol)
Point d'ébullition	Sans objet (aérosol)
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	5000 hPa ; 20 °C ; Gaz propulseur
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	1.04 ; 20 °C
Densité absolue	1042 kg/m ³ ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Sans objet (aérosol)
Point d'éclair	Sans objet (aérosol)
pH	Sans objet (aérosol)

9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion et formation d'oxydes métalliques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 2000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (poussières)	DL50	OCDE 403	> 5.41 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		5800 mg/kg		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 15800 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
					(mâle)		

GALVATECH

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		> 6984 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50		3492 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3160 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 6.19 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	(concentration maximale possible)

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Méthode B.1 de l'UE	3523 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 4200 mg/kg de pc	4 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique			catégorie 4			Étude de littérature	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à la méthode B.2 de l'UE	29.09 mg/l	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)			catégorie 4			Étude de littérature	

La classification de cette substance est discutable puisqu'elle ne correspond pas à la conclusion du test

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000 mg/kg		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.7 mg/l	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

propane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	5840 mg/kg de pc		Rat	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	16400 ml/kg de pc	24 h	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 10000 ppm	6 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant		5 jour(s)		Lapin	Read-across	
Inhalation	Non irritant	Observation des humains			Humain	Read-across	

GALVATECH

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Non irritant		3 jour(s)	24; 48; 72 heures; 4 jours	Cobaye	Valeur expérimentale	
Inhalation	Légèrement irritant	Étude d'observation humaine	20 minutes		Humain	Étude de littérature	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Modérément irritant	Draize Test		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Œil	Irritant; catégorie 2					Étude de littérature	
Peau	Modérément irritant	Draize Test		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non corrosif	Équivalent à la méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	24 h	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non corrosif	OCDE 431	3 minutes	24; 72 heures	Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	

propane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 2; 3; 4; 7; 10; 14 jours	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant		4 h	4; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque une sévère irritation des yeux.
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires
Non classé comme irritant pour la peau

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Read-across	

GALVATECH

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains			Humain	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris	Valeur expérimentale	

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains	2 jours (en continu)	72 heures	Humain	Valeur expérimentale	

propane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée
Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	OCDE 408	31.52 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Par voie orale (diète)	LOAEL	OCDE 408	53.8 mg/kg de pc/jour	Sang	Modification du taux sanguin/de la composition sanguine	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	Niveau de dose		0.1 mg/m³		Aucun effet	16 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Read-across

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	4.86 mg/kg de pc/jour - 5.95 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaine(s)	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	11.3 mg/kg de pc/jour	Foie	Histopathologie		Souris (femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	19000 ppm		Aucun effet	8 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Étude d'observation humaine	361 ppm	Système nerveux central	Effets neurotoxiques	2 jour(s)	Humain	Étude épidémiologique

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

12 / 27

GALVATECH

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	600 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	1800 mg/m ³ air		Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 452	900 mg/m ³ air		Aucun effet	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Read-across
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3		Somnolence, vertiges			Étude de littérature

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	Équivalent à la méthode B.32 de l'UE	250 mg/kg de pc/jourSTOT RE cat.2		Aucun effet	103 semaines (tous les jours, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inconnu			STOT RE cat.2	Organes auditifs	Troubles auditifs			Étude de littérature
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Essai de toxicité subchronique	≥ 3.52 mg/l		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOEL	OCDE 408	3000 ppm		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique	LOAEL	OCDE 410	75 mg/kg de pc/jour		Effets systémiques	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOAEL	OCDE 413	1.5 mg/m ³ air		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

propane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermique								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	OCDE 451	5000 ppm		Aucun effet systémique néfaste	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 403	5000 ppm	Système nerveux central	Somnolence, vertiges	6 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale

Conclusion

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

13 / 27

GALVATECH

acétone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à la méthode B.10 de l'UE	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à la méthode B.19 de l'UE	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Ambigu	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	

propane-2-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
 Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
 zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (aérosol))	OCDE 474	2 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

14 / 27

GALVATECH

acétone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (eau potable))	Micronucleus test	13 semaine(s)	Souris (mâle / femelle)		Étude de littérature

hydrocarbures, C9, aromatiques

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation (vapeurs))	Équivalent à OCDE 475	5 jours (6h / jour)	Rat (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Subcutané)	Équivalent à OCDE 478		Souris (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

propane-2-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	≥ 22000 mg/l	52 semaines (tous les jours)	Souris (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Dermique	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	79 mg		Souris (femelle)	Aucun effet cancérogène		Étude de littérature

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	Niveau de dose	Équivalent à la méthode B.32 de l'UE	500 mg/kg de pc/jour	103 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOEL	Étude de toxicité cancérigène	> 22000 mg/l	52 semaine(s)	Souris (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

propane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOEL	OCDE 451	5000 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

15 / 27

GALVATECH

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	42.5 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	42.5 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	LOAEL	Équivalent à OCDE 416	7.5 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Fonction reproductrice		Read-across

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 mg/kg de pc/jour	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Fœtotoxicité	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	2200 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	11000 ppm	14 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL		900 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL		3400 mg/kg de pc/jour	13 semaine(s)	Rat (mâle)	Effets indésirables sur la fertilité	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale

hydrocarbures, C9, aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	100 ppm	10 jours (6h / jour)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Étude de toxicité pour le développement	500 ppm	10 jours (6h / jour)	Souris	Diminution du poids corporel fœtal	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude de toxicité pour le développement	100 ppm	10 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Étude de toxicité pour le développement	500 ppm	10 jour(s)	Souris	Réduction du poids corporel	Généraux	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	Étude sur 3 générations	7500 mg/m³		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

GALVATECH

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	BMCL10	Équivalent à OCDE 414	1082 ppm	15 jours (gestation, 6h / jour)	Rat	Diminution du poids corporel fœtal	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	BMCL10	Équivalent à OCDE 414	887 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, 6h / jour)	Rat	Réduction du poids corporel		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC		500 ppm	> 131 jours (6h / jour)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	OCDE 414	7.5 mg/kg de pc/jour	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	OCDE 414	1.5 mg/kg de pc/jour	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	LOAEL (P)	Équivalent à OCDE 416	7.5 mg/kg de pc/jour	22 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Fonction reproductrice		Read-across

propane-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	400 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	400 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Équivalent à OCDE 415	853 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Danger par aspiration

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
Non classé pour la toxicité par aspiration

Toxicité autres effets

GALVATECH

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
Peau				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

hydrocarbures, C9, aromatiques

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
				Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Étude de littérature

Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

GALVATECH

Pas d'effets connus.

11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

GALVATECH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

GALVATECH

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ASTM E729-88	0.169 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	416 µg/l	48 h	Ceriodaphnia dubia	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	IC50	OCDE 201	0.150 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
	NOEC	OCDE 201	0.050 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
Toxicité chronique poissons	NOEC	US EPA	85 µg/l	7 jour(s)	Pimephales promelas	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	US EPA	0.025 mg/l - 0.050 mg/l	1 semaine(s)	Ceriodaphnia dubia	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	ISO 9509:2006	0.35 mg/l	4 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; lon de zinc

acétone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	6210 mg/l - 8120 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité aiguë crustacés	CL50		8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC		530 mg/l		Algae		Eau douce (non salée)	
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	2212 mg/l	28 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	Équivalent à OCDE 209	61.15 g/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50		1700 mg/l		Pseudomonas putida			Étude de littérature; Ralentissement

GALVATECH

hydrocarbures, C9, aromatiques

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	9.2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	3.2 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	2.9 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	0.07 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOELR		1.228 mg/l	28 jour(s)	Oncorhynchus mykiss		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR		2.144 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	QSAR

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2.6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Renouvellement statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Isomère spécifique
Toxicité aiguë crustacés	IC50	OCDE 202	2.2 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	4.4 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
	CE10	OCDE 201	1.9 mg/l	73 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC		> 1.3 mg/l	56 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across; Létal
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	1.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Renouvellement statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP

oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ASTM E729-88	0.169 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	IC50	OCDE 201	0.136 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
	NOEC	OCDE 201	0.024 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
Toxicité chronique poissons	NOEC		0.044 mg/l		Pisces			Étude de littérature; Ion de zinc
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.04 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 1000 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc

GALVATECH

propane-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	9640 mg/l - 10000 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë crustacés	CL50	Équivalent à OCDE 202	> 10000 mg/l	24 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	Seuil de toxicité		1800 mg/l	7 jour(s)	Scenedesmus quadricauda	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Test de toxicité
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC		2344 µmol/l	16 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	1050 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Test de toxicité
	CE50	ISO 8192	41676 mg/l	30 minutes	Boue activée			Valeur expérimentale

Conclusion

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

acétone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90.9 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	52.431 jour(s)	1.5E6 /cm³	Valeur calculée

hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	78 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	90 % - 98 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

propane-2-ol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Méthode C.5 de l'UE	53 %; Consommation d'O2	5 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	17.668 h	1.5E6 /cm³	Valeur calculée

Conclusion

Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GALVATECH

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		0.002; Ion de zinc	40 jour(s)	Danio rerio	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

GALVATECH

acétone

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		0.69		Pisces	Étude de littérature

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		-0.23		Données d'essai

hydrocarbures, C9, aromatiques

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	39.8 l/kg - 177.8 l/kg; Poids frais		Pisces	QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		2.92 - 3.59	20 °C	QSAR

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		7.2 - 25.9	56 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Read-across

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		3.5	30 °C	Valeur expérimentale

oxyde de zinc

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

propane-2-ol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.05	25 °C	Approche fondée sur la force probante des données

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

acétone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.374 - 0.988	Valeur calculée

hydrocarbures, C9, aromatiques

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.68 - 3.32	QSAR

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	OCDE 121	2.7	Read-across

oxyde de zinc

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.2	Étude de littérature

propane-2-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.185 - 0.541	Valeur calculée

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

GALVATECH

Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

GALVATECH

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

acétone

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

hydrocarbures, C9, aromatiques

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

oxyde de zinc

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

propane-2-ol

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 01 11* (déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis: déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Traitement spécifique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	aérosols
------------------	----------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	2
Code de classification	5F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

GALVATECH

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aérosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2
Code de classification	5F
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aerosols
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	381
Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

23 / 27

GALVATECH

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	aérosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145
Dispositions spéciales	A167
Dispositions spéciales	A802
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Précurseurs d'explosifs

En raison de la présence d'un ou plusieurs composants dans ce mélange, l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
64.4 %	
671.1 g/l	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100	200	Aucun(e)	Écotoxicité
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES	5000 (net)	50000 (net)	Aucun(e)	Inflammabilité

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· acétone · hydrocarbures, C9, aromatiques · masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène · propane-2-ol	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	- Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. - Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. - Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. - Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN). - Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires"

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

24 / 27

GALVATECH

		potentiellement fatales”; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d’une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 ^{er} décembre 2010.
· acétone · hydrocarbures, C9, aromatiques · masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène · propane-2-ol	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins “péteurs”, — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. 2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: “Usage réservé aux utilisateurs professionnels.” 3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil. 4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.
· acétone · propane-2-ol	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081
· zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

25 / 27

GALVATECH

graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2
b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil
c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe
d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.

Législation nationale Belgique

GALVATECH

Aucun renseignement disponible

propane-2-ol

Agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (Code du bien-être au travail, Livre VI, titre 2)	alcool isopropylique; VI.2.2.; Liste des procédés au cours desquels une substance ou un mélange se dégage; Procédé à l'acide fort dans la fabrication d'alcool isopropylique.
---	---

Législation nationale Pays-Bas

GALVATECH

Waterbezwaarlijkheid	A (1); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

Législation nationale France

GALVATECH

Aucun renseignement disponible

hydrocarbures, C9, aromatiques

Catégorie cancérogène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)
Catégorie mutagène	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des,vapeurs)

Législation nationale Allemagne

GALVATECH

Lagerklasse (TRGS510)	2B: Aerosolpackungen und Feuerzeuge
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017

zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

acétone

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Aceton; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

hydrocarbures, C9, aromatiques

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène

TA-Luft	5.2.5
---------	-------

oxyde de zinc

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

propane-2-ol

TA-Luft	5.2.5
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Propan-2-ol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

Législation nationale Autriche

GALVATECH

Aucun renseignement disponible

Législation nationale UK

GALVATECH

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

GALVATECH

Aucun renseignement disponible

acétone

TLV - Carcinogen	Acetone; A4
------------------	-------------

propane-2-ol

CIRC - classification	3; Isopropanol
TLV - Carcinogen	2-propanol; A4

Motif de la révision: 2, 3, 8, 15

Date d'établissement: 2001-05-21

Date de la révision: 2023-03-22

Numéro de la révision: 0800

Numéro BIG: 33712

26 / 27

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreilles (dommage à l'ouïe)) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.